



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Loyers

Question écrite n° 42526

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre delegue au logement sur les problemes lies a l'indexation des loyers sur l'indice du cout a la construction (ICC). Si, compte tenu des difficultes economiques frequentes, les locataires peuvent se rejouir de ce que la concurrence dans le batiment freine tres largement l'evolution de leurs loyers, les proprietaires-bailleurs qui voient leurs charges augmenter pour leur part de maniere consequente chaque annee ne trouvent plus interet a investir dans le locatif a terme. En consequence, il lui demande quelles hypotheses sont actuellement avancees pour une eventuelle reforme de l'indexation des loyers, et quels delais il s'est fixe pour mettre en oeuvre une concertation globale a ce sujet.

Texte de la réponse

L'utilisation de l'indice du cout de la construction pour la reevaluation des loyers des logements souleve effectivement des problemes car l'evolution de cet indice ne correspond pas a celle des charges des bailleurs. C'est pourquoi, le ministre delegue au logement a saisi la commission nationale de concertation de l'etude d'un nouvel indice. Cette commission, qui regroupe les representants des bailleurs et des locataires, est l'instance competente pour debattre de telles questions par la concertation et proposer aux pouvoirs publics, dans un delai raisonnable, une solution reconnue comme equilibree et equitable.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42526

Rubrique : Baux d'habitation

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 août 1996, page 4564

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5080